

Arrêté du 28 août 2026 portant prorogation des accréditations d'instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation pour le master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), mention pratiques et ingénierie de la formation (PIF)

VERSION INITIALE

NOR : ESRS2619880A

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2026/8/28/ESRS2619880A/jo/texte>

[JORF n°0212 du 11 septembre 2026](#)

Texte n°46

Le ministre de l'éducation nationale et le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et l'espace,

Vu le [code de l'éducation](#) , notamment son [article L. 721-1](#) ;

Vu la [loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019](#) pour une école de la confiance transformant les écoles supérieures du professorat et de l'éducation en instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation ;

Vu l'[ordonnance n° 2014-693 du 26 juin 2014](#) portant extension et adaptation dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie de la [loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013](#) d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Vu l'[arrêté du 27 août 2013](#) modifié fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » ;

Vu l'[arrêté du 27 août 2013](#) modifié fixant les modalités d'accréditation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation ;

Vu l'[arrêté du 23 juillet 2025](#) portant prorogation des accréditations d'instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation ;

Vu l'[arrêté du 13 février 2026](#) portant accréditation d'instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation en vue de la délivrance du diplôme du master enseignement et éducation,
Arrêtent :

[Article 1](#)

L'accréditation des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation mentionnés en annexe 1 du présent arrêté sont prorogés pour la mention pratiques et ingénierie de la formation (PIF) dans les conditions prévues par cette même annexe.

[Article 2](#)

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

[^](#) Annexe

ANNEXE 1

INSTITUTS NATIONAUX SUPÉRIEURS DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (INSPE) ACCRÉDITÉS À DÉLIVRER LE MASTER MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), MENTION PRATIQUES ET INGÉNIERIE DE LA FORMATION (PIF)

Région académique	INSPE accrédités	Etablissement intégrateur de l'INSPE accrédité	Durée à compter de l'année universitaire 2026-2027	Jusqu'au
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CLERMONT-FERRAND	Université Clermont-Auvergne	2 ans	31/08/2028
	GRENOBLE	Université Grenoble-Alpes	2 ans	31/08/2028

	LYON	Université Lyon-I	2 ans	31/08/2028
BOURGOGNE- FRANCHE- COMTÉ	BOURGOGNE- DIJON	Université Bourgogne Europe	3 ans	31/08/2029
	BESANÇON	Université Marie et Louis Pasteur	3 ans	31/08/2029
BRETAGNE	RENNES	Université de Brest	2 ans	31/08/2028
CENTRE-VAL DE LOIRE	ORLÉANS- TOURS	Université d'Orléans	3 ans	31/08/2029
CORSE	CORSE	Université de Corse	3 ans	31/08/2029
GRAND EST	NANCY-METZ	Université de Lorraine	3 ans	31/08/2029
	STRASBOURG	Université de Strasbourg	3 ans	31/08/2029
	REIMS	Université de Reims	3 ans	31/08/2029
HAUTS-DE- FRANCE	AMIENS	Université d'Amiens	2 ans	31/08/2028
	LILLE	Université de Lille	2 ans	31/08/2028

ÎLE-DE-FRANCE	CRÉTEIL	université Paris-XII	2 ans	31/08/2028
	VERSAILLES	CY Cergy Paris Université	2 ans	31/08/2028
	PARIS	Université Sorbonne Université	2 ans	31/08/2028
LA RÉUNION	LA RÉUNION	Université de La Réunion	2 ans	31/08/2028
NORMANDIE	NORMANDIE	Université de Rouen	2 ans	31/08/2028
		Université de Caen	2 ans	31/08/2028
NOUVELLE-AQUITAINE	BORDEAUX	Université de Bordeaux	2 ans	31/08/2028
	LIMOGES	Université de Limoges	2 ans	31/08/2028
	POITIERS	Université de Poitiers	2 ans	31/08/2028
OCCITANIE	MONTPELLIER	Université de Montpellier	2 ans	31/08/2028
	TOULOUSE	Université Toulouse-II	2 ans	31/08/2028

PAYS DE LA LOIRE	NANTES	Université de Nantes	2 ans	31/08/2028
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	AIX-MARSEILLE	Université d'Aix-Marseille	3 ans	31/08/2029
	NICE	Université Côte d'Azur	3 ans	31/08/2029
GUADELOUPE	GUADELOUPE	Université des Antilles - Guadeloupe	2 ans	31/08/2028
MARTINIQUE	MARTINIQUE	Université des Antilles - Martinique	2 ans	31/08/2028
POLYNÉSIE FRANÇAISE	POLYNÉSIE FRANÇAISE	Université de Polynésie française	3 ans	31/08/2029
GUYANE	GUYANE	Université de La Guyane	2 ans	31/08/2028
NOUVELLE-CALÉDONIE	NOUVELLE-CALÉDONIE	Université de Nouvelle-Calédonie	3 ans	31/08/2029

Fait le 28 août 2026.

Le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,

O. GINEZ

Le ministre de l'éducation nationale,

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement scolaire,

C. PASCAL